



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER SEINE

## Réunion du 6 février 2024

---

Présent-es :

Equipe d'animation : Michèle HUMBERT (coprésidente); Florence MATHIEU (coprésidente) ; Odile BERARDO ; POURVIN Claire ; Sylvie RIMSKY.

Myriem CHAMI ; Paule CHAMPETIER DE RIBES ; Jean-Michel DAUBOURG ; Guy GIRARD ; Frédéric GONNAUD ; Danièle GRIMAUD ; Philippe LOIRET ; Chantal LOUBARESSE ; Carole MICHELON ; Patrice MIGAULT ; Mickael SARFATI ; Muriel SCHEUER.

Excusé-es : Mireille DE MUN ; Christophe DE SAINT PIERRE ; Evelyne DENYS ; Chantal LINKS ; Marie-Bénédicte SASSI.

Auditeurs : Maria Elisa DE TOLEDO ; Alain DELARUE ; Colin GOUTTE ; Florence PIZZORNI.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, vice-Président de la 7e commission de la Mairie de Paris ; Cynthia DELLA SCHIAVA, Coordinatrice des Conseils de quartier.

### **Introduction par l'équipe d'animation**

Un tour de table est réalisé pour présenter l'équipe d'animation, les conseillers et les nouveaux arrivants.

La coprésidente détaille l'ordre du jour :

- Partie 1 : Reprise du débat sur la thématique de la précédente réunion qui n'avait pas pu être abordé entièrement : « Grands projets du secteur Seine ».
- Partie 2 : Le thème du débat « le Service Public dans la ville du 1/4 d'heure ».
- Partie 3 actualité : Définitions et vote des propositions à rapporter à la Mairie de Paris Centre sur le dispositif Trilib.

### **Discussion autour de la thématique « Grands Projets »**

L'équipe d'animation propose aux conseillers de lister les grands projets en cours, qu'ils souhaitent suivre

Les conseillers votent à l'unanimité, la conservation et l'usage:

- Ile de la Cité :
- Préservation des squares tels qu'ils étaient avant l'incendie,

- Le marché aux fleurs: inscrire et classer au patrimoine immatériel les artisans fleuristes. ;
- L'Hôtel-Dieu : préservation de l'hôpital ;
- L'avenir de la Seine et ses usages ;
- L'esplanade de la place du Louvre;

L'équipe d'animation propose d'intégrer ces projets dans des groupes de travail dédiés. Il permettra de recenser les besoins, les demandes, les propositions des usagers et riverains.

Une conseillère invite la Mairie de Paris Centre, à ne pas reproduire pour le projet APHP de l'avenue Victoria, le même format que le projet Mixité Morland, lequel n'est d'après elle pas une réussite.

Quelques conseillers regrettent que très peu d'informations sur les grands projets de la Mairie leurs soient partagés et notamment de ne pas y être associés dès les prémises.

### **Discussion autour de la thématique « le Service Public dans la ville du 1/4 d'heure »**

La coprésidence invite les conseillers à faire un état des lieux des services encore existants dans le secteur Seine : 2 bureaux de Poste, 1 bibliothèque (à l'Académie du Climat), Paris Rendez-vous (syndicat d'initiative), 1 hôpital (service d'urgence), préfecture, siège de la police municipale, le Palais de justice, les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), 2 résidences seniors (Ave Maria et Petit Rémouleur), 1 marché, Quartier Jeunes, des espaces verts, 1 Terrain d'Education Physique (Charlemagne) et 1 centre sportif (Neuve Saint-Pierre).

De nombreux échanges sont partagés sur la perte de proximité depuis la création de Paris Centre et le déménagement de certains lieux repères notamment du pôle citoyen du 4<sup>e</sup> qui était animé et répondait aux besoins des riverains. Les conseillers constatent que les trois anciennes Mairies des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements ne sont pas accessibles à tous les publics. L'exemple cité est le Quartier Jeunes qui s'adresse à un public de 16 à 30 ans.

L'équipe d'animation propose à l'assemblée de recenser les besoins des habitants sur les services publics et semi-publics manquants sur leur secteur. Le Conseil de quartier demande que soit développé des :

- Antennes disposant de services de bases de Mairie (commissariat : dépôt de plainte, service social, état civil, permanences juridiques, pôle citoyen (comme lieu de solidarité et de rencontres), pôle emploi, CAF et sécurité sociale ;
- Des stationnements résidentiels ;
- Equipements sportifs supplémentaires ;
- Centres de santé (publics et privés).

Ils proposent également de :

- Maintenir l'hôpital Hôtel-Dieu avec l'entièreté de son activité hospitalière ;

- Réserver les RDC des logements sociaux pour intégrer des centres médicaux, des professionnels de santé (infirmière, dentistes, médecin, SIAD soin infirmiers à domicile) ;
- Une antenne SOS médecin.

### **Débat et vote sur la thématique « Trilib »**

La coprésidente rappelle le travail déjà réalisé par les anciens Conseils du 4<sup>ème</sup>, en particulier celui du Conseil de quartier Les Iles qui avait refusé l'installation de Trilibs dans leur secteur. Elle apporte les informations suivantes :

- À partir du 1er janvier 2024, la Mairie de Paris est tenue de mettre en place une solution de tri des biodéchets pour tous les habitants. Cela fait suite à la directive cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) de 2020 ; L'implantation des Trilibs n'est pas une obligation légale.
- La Mairie de Paris a choisi d'intégrer un module supplémentaire de déchets alimentaires (marron) aux Trilibs (composés de 4 modules). L'implantation de ce dispositif permet de respecter la réglementation en vigueur et de répondre aux besoins des habitations qui ne disposent pas de local à poubelle ou n'ayant pas la place pour mettre en place une collecte dans leurs immeubles.
- L'objectif de la ville concernant la collecte de déchets alimentaires est de rendre accessible, le dépôt de déchet, à moins de – 200m du domicile des parisiens.
- Les équipes d'animation des Conseils de quartier ont été sollicitées par la Mairie de Paris Centre afin de lister des futurs lieux d'implantation de Trilibs.
- Le cahier des charges précise que les Trilibs doivent être installés sur les places de stationnement.
- Une marche exploratoire a été réalisée afin de se rendre compte des possibilités d'installation des Trilibs corroborés par des photos. Cette déambulation n'a pas permis de lister des stationnements pouvant accueillir ce dispositif. Cependant, certains lieux ont été identifiés pour proposer l'implantation de bornes alimentaires.

Le Conseil de quartier précise que le secteur Seine est protégé à l'UNESCO et une partie part le PSMV.

Les membres du Conseil votent, à l'unanimité, le refus d'implanter de nouveaux Trilibs sur le secteur Seine au vu du cahier des charges. Toutefois, des propositions sont émises :

- Mise en place de partenariats dont privé/public afin de favoriser une récolte collective des déchets ;
- Mise en place uniquement de la borne de collecte de déchets alimentaires sur l'espace public en particulier dans les lieux ciblés par la marche exploratoire, dans les marchés et dans les squares et jardins (en complément des bornes déjà existantes) ;

### **Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :**

Boris JAMET-FOURNIER prend la parole afin d'apporter les éléments de réponses aux questions précédemment posées.

Le Conseil de quartier souhaite obtenir des informations supplémentaires sur la demande de protection au titre des monuments historiques, de l'hôtel Dieu. Est-il toujours en instruction ? Est-ce que la protection des usages est inscrite dans celle-ci ?

L'inscription partielle a bien été validée par la DRAC, elle n'inclut pas l'usage du bâtiment.

Suite à la réponse apportée, lors du précédent Conseil, sur la question « Dans l'Académie du Climat, est-il possible de créer une antenne, « de l'Espace Parisien des Solidarités » dont le siège est uniquement 8 rue de la Banque ? ». Une conseillère a demandé à la Mairie de Paris Centre, pourquoi les recommandations des habitants n'ont pas été pris en compte lors de ces consultations ?

La consultation des habitants a fait émerger une demande légitime de maintien d'un lien de proximité entre les anciennes Mairies et les habitants de Paris Centre. Ce lien demeure à travers le fait que ces bâtiments continuent d'accueillir des services publics et des événements tournés vers les habitants: Quartier Jeunes, chocolats, petits déjeuners solidaires, Conseil de secteur...

Précision importante, les bâtiments des anciennes Mairies ne relèvent pas d'une gestion par la Mairie de Paris Centre, ils dépendent entièrement de la Mairie Centrale. À ce titre la Mairie de Paris Centre n'est pas décisionnaire sur l'affectation de ce bâtiment (Académie du Climat).

Existe-t-il une réglementation pour limiter le nombre de commerces de même marque dans une zone restreinte ?

La loi ne prévoit pas de distance minimum entre deux exploitations d'une même enseigne. L'exclusivité territoriale existe néanmoins dans un contrat de franchise. En matière de franchise, la clause d'exclusivité territoriale est une clause par laquelle la tête de réseau concède un territoire géographique contractuellement défini au franchisé en lui réservant une exclusivité d'enseigne et/ou de produits. Cela ne relève néanmoins pas de la réglementation municipale. Les conseillers sont invités à se rapprocher des permanences gratuites d'avocats s'ils souhaitent plus d'informations sur ce sujet.

Quel est le devenir du local vide à l'angle de la rue Schomberg et le Boulevard Morland (Morland Mixité) appartenant à Paris Habitat ?

Le local situé au 2 rue Crillon est en cours de commercialisation. Une activité n'a donc pas encore été retenue, et le sera en fonction des prospects intéressés.

Suite à cette réponse, le Conseil de quartier signale en séance que le commerce en question est celui du 6 rue Schomberg, portant une enseigne « Photo.com ». Quel est son devenir ?

### **Nouvelle question posée à la Mairie de Paris Centre en fin de séance :**

La Mairie de Paris Centre peut-elle imposer que les bailleurs sociaux notamment Paris Habitat face respecter la réglementation des décors de balcons ?

**Informations diverses :**

Une conseillère signale qu'à la suite de la fermeture du pont de Sully et du report de sa circulation sur le quai de Béthune, la densité du flux est très importante voir préoccupante.

A la question comment seront nettoyés les trilibs et en particulier le module déchet alimentaire ? Les conseillers peuvent consulter les liens suivants :

- <https://www.paris.fr/pages/trilib-une-nouvelle-approche-du-tri-selectif-3963>
- <https://www.paris.fr/pages/le-tri-des-dechets-alimentaires-a-paris-24842>
- <https://www.paris.fr/recherche/lieux?types=trilib>

Lien vers sur les résultats de votation de Paris Centre sur les sujets SUV et le réaménagement de la place du Louvre :

- <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/suv-reamenagement-patrimonial-et-historique-place-du-louvre-tout-savoir-sur-la-double-votation-du-4-fevrier-26089>